

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Émilie Gaudreault](#)

<https://www.cadre21.org/membres/bf7a59502f50cda2e66ba4c1>

Date d'obtention : 2024-09-20 15:46:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'un jeune vient nous voir pour une situation de Sextage, nous devons ouvrir la trousse Sexto et débuter remplir la grille d'évaluation avec les jeunes impliqués ainsi que de saisir les appareils électroniques. Si le jeune investigateur avait des intentions malveillantes, il faut le rencontrer, saisir son appareil électronique contenant des images/ vidéos ne pas remplir la grille d'évaluation et aviser le service de police. Cependant, la plupart des situations sont des actes impulsifs, il faut quand même aviser le service de police pour qu'il fasse une rencontre de sensibilisation Sexto avec les jeunes impliqués. Si un jeune ne veut pas collaborer en nous remettant son appareil électronique, il ne faut pas insister et le policier procèdera à cette étape.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

En ce qui a trait au père que nous devons référer au service de police pour qu'il aille déposer sa plainte (on n'ouvre pas la trousse Sexto dans ce cas), à moins que ce soit le jeune qui vienne nous voir. Pour les 2 autres situations, les étapes restent les mêmes (remplir la grille d'évaluation, saisir les appareils électroniques contenant des images ou des vidéos à caractère sexuelle, appeler le service de police). Sauf en cas d'acte malveillant ou nous ne remplissons pas la grille d'évaluation avec le jeune instigateur. De plus, il ne faut surtout regarder le contenu à caractère sexuelle car c'est une infraction au code criminel. Nous devons dire aux personnes impliqués que nous croyons ce qu'ils nous disent.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Il est important de rencontrer les jeunes et de rester neutre face à la situation. Il faut appliquer le protocole Sexto et bien remplir chacune des questions de la grille d'évaluation. Pour ma part, c'est plus délicat si les actes étaient malveillants mais la procédure reste la même sauf qu'on ne remplit pas la grille d'évaluation et on contacte plus rapidement le service de police. Il faut aviser tous les jeunes impliqués de ne pas ébruiter la situation pour protéger la victime. Celle-ci aura besoin de soutien de notre part tout dépendamment de l'étendue de la situation et des impacts sur elle.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

